

**CONSEIL MUNICIPAL DE
MARQUETTE EN OSTREVANT**

=====

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 MARS 2019 à 18 h 30

=====

L'an deux mille dix-neuf, le Vendredi 29 Mars 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean-Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Étaient Présents : MM TONDEUR Jean-Marie, BARANSKI Claude, DELFORGE Marie-Christine, MARECHAL Jean-Maurice, JOCHIMSKI Yannick, POULAIN Jean-Paul, GARIN Christian, CARPENTIER Brigitte, SCHOLAERT Myriam, WAVRANT Marielle, DEVERT Anne-Marie, DEBRABANT Jean-Louis, ROBAS Chantal.

Absents Excusés : DUBOIS Jean-Yves (procuration à TONDEUR Jean-Marie), TRIOUX Isabelle (procuration à DELFORGE Marie-Christine), DUFOUR Magaly, RENAULT Denis, LEGROS Agnès, SAUVAGE Daniel.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Cette désignation incombe au Conseil Municipal en application de l'article 2121-15. Madame WAVRANT Marielle a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 Mars 2019 :

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 Mars 2019 a été communiqué à chaque membre du Conseil Municipal, il est adopté à l'unanimité.

A rectifier : Mme LEGROS était absente, Mme WAVRANT ne fait plus partie du bureau du club de badminton son vote (POUR) est donc pris en compte (délibération N°2019032105).

ORDRE DU JOUR

1/ COMPTE DE GESTION 2018 ETABLI PAR M. GROCKOWIAK, INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES :

2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

3/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

4/ BUDGET PRIMITIF 2019 :

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

5/ RENOUELEMENT DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EHPAD DRONSART DE BOUCHAIN POUR LE MULTI-ACCUEIL INTERCOMMUNAL SUR LE SECTEUR DE L'OSTREVENT

6/ AUTORISATION D'ENCAISSEMENT D'INDEMNITE D'ASSURANCE SUITE A UN SINISTRE DURANT LA LOCATION D'UNE SALLE

1/ COMPTE DE GESTION 2018 ETABLI PAR M. GROCKOWIAK, INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES :

Le Compte de Gestion est établi parallèlement au compte administratif par le Receveur Municipal. N'ayant aucune remarque à formuler sur son contenu, il est proposé de l'adopter.

DECISION :

Adopté à l'unanimité.

2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Le Compte Administratif examiné par la commission des finances le 15 mars 2019 est soumis pour approbation au Conseil Municipal. Une synthèse par chapitre et par article est jointe au présent ordre du jour.

Il se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice :	1 011 501,56 €
Recettes de l'exercice :	1 147 240,51 €
Excédent de l'exercice :	135 738,95 €
Pour mémoire	
Excédent de fonctionnement de clôture 2017 : (affecté au compte 1068)	838 977,27 €

INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice :	2 027 574,72 €
Recettes de l'exercice :	2 723 573,54 €
Excédent de l'exercice :	695 998,82 €
Déficit reporté de 2017 :	- 111 819,55 €
Excédent d'investissement de clôture :	584 179,27 €
Excédent global :	719 918,22 €

DECISION :

Adopté à l'unanimité. Le Maire ne prend pas part au vote (+ pouvoir de Mr DUBOIS)

3/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comptables du compte administratif comme suit :

Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2018

TOTAL DES CHARGES : 2 027 574,72 €	TOTAL DES PRODUITS : 2 723 573,54 €
------------------------------------	-------------------------------------

RESULTAT : 695 998,82 €

Résultat antérieur (déficit) : - 111 819,55 €

RESULTAT CUMULE : **584 179,27 €**

Reste à Réaliser au 31/12/2018

Report Dépenses : **669 282,79 €**

2 000,00 € (compte 2031 honoraires)

1 685,92 € (compte 2158 Matériel et outillage)

9 973,20 € (compte 2183 Matériel informatique)

655 623,67 € (compte 2313 constructions)

Report recettes : **364 999,79 €**

181 103,49 € (solde subvention FSIL)

26 025,85 €(solde subvention ADVB- Tranche Ferme)

60 000,00 €(solde Fonds de concours CAPH)

10 000,00 €(réserve parlementaire)

87 870,45 € (DETR 2017 (Tranche Conditionnelle)

RESULTAT CUMULE AVEC RESTE A REALISER : **279 896,27 € ***

$*(584\ 179,27 + 364\ 999,79) - 669\ 282,79 = 279\ 896,27$

Détermination du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2018

TOTAL DES DEPENSES : 1 011 501,56 €

TOTAL DES RECETTES : 1 147 240,51 €

RESULTAT : **135 738,95 €**

RESULTAT A AFFECTER : **719 918,22 €**

Affectation par ordre de priorité (au Budget Primitif 2019)

- report à nouveau **compte 001** Recettes d'Investissement : **584 179,27 €**

- report à nouveau **compte 002** Recettes de Fonctionnement: **135 738,95 €**

DECISION :

Adopté à l'unanimité

4/ BUDGET PRIMITIF 2019 :

Le projet de budget 2019 élaboré par la Commission des Finances et la Commission des travaux s'équilibre commune suit :

Section de fonctionnement :	Recettes	1 146 503,95 €
	Dépenses	1 146 503,95 €

Section d'Investissement :	Recettes	1 466 723,06 €*
----------------------------	----------	-----------------

*dont un prélèvement de 100 000 € de la section de Fonctionnement

	Dépenses	1 466 723,06 €
--	----------	----------------

Une synthèse a été communiquée à chaque conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

DECISION :

Adopté à 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

5/ RENOUELEMENT DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EHPAD DRONSART DE BOUCHAIN POUR LE MULTI-ACCUEIL INTERCOMMUNAL SUR LE SECTEUR DE L'OSTREVENT

Dans le cadre de la politique en faveur de la petite enfance, la commune étudie toute possibilité pour augmenter l'offre en matière d'accueil des jeunes enfants qui permet de mieux satisfaire les demandes des familles.

En effet, à l'heure actuelle, il persiste encore un déséquilibre entre l'offre de places d'accueil et le nombre très élevé de demandes.

L'EHPAD DRONSART de BOUCHAIN a initié un projet de multi-accueil baptisé « Les p'tits loups filous ». A ce titre, la commune a signé une convention avec l'EHPAD afin de réserver un berceau à temps plein pour des enfants de la commune, âgés de 8 semaines à 4 ans, en accueil régulier, occasionnel et en accueil d'urgence.

Les réservations sont garanties par le versement d'une contribution financière annuelle de 5 332,50€ (par place). Il s'agit d'un montant prévisionnel, susceptible d'évoluer en fonction de la fréquentation du multi accueil et des aides versées par la CAF.

De la contribution financière versée par la commune à l'EHPAD a été déduite la Prestation de Service Unique (subvention CAF).

Sur le montant versé à l'EHPAD, la commune percevra de la Prestation de Service Enfance Jeunesse, évaluée à la date de la signature à 2 666,15 €, susceptible d'évoluer en fonction de la fréquentation du multi accueil et des aides versées par la CAF (aides calculées selon le taux d'occupation de la structure).

L'EHPAD propose de renouveler la convention **pour 4 ans**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention liant l'EHPAD de BOUCHAIN et la commune, relative à la réservation d'un berceau.

- Décide de renouveler la convention **pour 2 ans** soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 Décembre 2020,

- Dit que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

DECISION :

Adopté à l'unanimité

6/ AUTORISATION D'ENCAISSEMENT D'INDEMNITE D'ASSURANCE SUITE A UN SINISTRE DURANT LA LOCATION D'UNE SALLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors d'une location de la salle Jean LEFEBVRE, un incident est intervenu et une personne a détérioré un chariot de service.

Conformément au règlement de location de la salle, il a été demandé à la personne responsable de faire une déclaration auprès de sa compagnie d'assurance.

Cette dernière (MAAF Assurance) a pris en charge ce sinistre et indemnise aujourd'hui la Commune pour le montant du chariot (un devis ayant été établi à l'époque) à savoir 357,60€.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement de la recette correspondante pour un montant de 357,60 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement du chèque émis par MAAF Assurances correspondant au sinistre B 3984847Z pour un montant de 357,60 €.

DECISION :

Adopté à l'unanimité

FIN DE SEANCE

Les Conseillers,

Le Maire,